



JURIENS INFOS – JUILLET 2026

1^{er} Août

La Municipalité de Juriens a le plaisir d'inviter la population à la célébration de la Fête Nationale, le

Samedi 1^{er} août 2026

13h00 **Tournoi de pétanque**
10.--/équipe

18h00 **Sonnerie de cloches**

A la Salle Villageoise **Rôti à la broche, salades et desserts vous seront servis par les anciens de la Jeunesse de Juriens-La Praz, au prix de 20.--/personne et 10.--/enfant.**

Saucisses 6.—

Païement possible par Twint

Pour des raisons d'organisation, veuillez SVP, vous inscrire pour le repas auprès de Steve Christen, 079 205 12 39.

Dès la tombée de la nuit cortège aux flambeaux dans le Village. Partie officielle et traditionnelle verrée offerte par la Commune.

Nous vous rappelons, d'autre part, que tous les feux et les engins pyrotechniques sont strictement interdits.

Marche de la Commune

La Marche de la Commune aura lieu le samedi 5 septembre 2026. Départ à 9h00 au Coin Café (transport assuré). Le lieu reste encore à définir.

Comme de coutume, les braises seront à disposition pour vos grillades. Boissons offertes par la Commune.

Pour des raisons d'organisation de transport, merci de vous inscrire, au moyen du coupon ci-dessous, jusqu'au 25 août 2026.

Marche de la Commune – 5 septembre 2026

Nom et Prénom : _____

Nombre de personne(s) : _____

A retourner à l'administration communale :

Commune de Juriens, Rue du Collège 1, 1326 Juriens

ou par courriel : commune@juriens.ch

Bureau Communal

Le bureau Communal sera fermé du 27 juillet au 9 août.
N'oubliez pas de vérifier la validité de vos pièces d'identités avant vos vacances.

Séances du Conseil Général

15 octobre 2026	à 20h.
3 décembre 2026	à 20h.

Chiens

Inscription des chiens :



Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, en cours d'année, doit être annoncé au Contrôle des habitants.

Divagation des chiens ;

Il est rappelé que la divagation des chiens est strictement interdite.
(art. 88 et 89 du règlement de police)

Entretien des haies

Les arbres, arbustes et haies plantés qui prennent de l'ampleur dans les propriétés bordières doivent être entretenus de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques de noms de rues, ni gêner les propriétés voisines. Cet entretien incombe aux propriétaires.

Le règlement d'application de la loi sur les routes (LROU 725.01.1) doit strictement être respecté.

Eau

Afin d'éviter une pénurie d'eau, il est souhaitable que les arrosages de pelouses soient effectués la nuit, lorsque la consommation d'eau des ménages est moins importante, et avec parcimonie.

Fontaines publiques

Il est rappelé, que, selon l'art. 60 du règlement de Police ;

Il est interdit ;

- de souiller, de détourner ou de vider l'eau des bassins.
- d'obstruer les canalisations d'amenée ou d'évacuation des bassins ou fontaines publics. (Des cailloux ont été trouvés au fond des bassins à plusieurs reprises)

D'autre part, les installations de siphonnage "sauvage" dans les fontaines ne constituent pas une répartition égale de l'eau. Cela ne doit en aucun cas être réservé à un seul ménage, surtout en période de sécheresse, où tout un chacun doit pouvoir remplir son arrosoir. Il s'agit d'un simple respect envers les autres habitants du Village.

Déchetterie communale

La Municipalité vous rappelle que les déchets ci-dessous ne doivent pas être déposés au compost du Pré Luquiens :

Bois peint, bois de menuiserie, charbon de bois, couches jetables, métaux, feuilles vernissées (lierre, laurier), gros bois, liserons, plantes rampantes et envahissantes, cailloux et autres matières inertes, etc. Liste non exhaustive.

La déchetterie du "Pré Luquiens" est ouverte, **deux samedis par mois de 10h à 11h et deux mercredis par mois de 17h à 18h**, selon le calendrier ci-après :

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi	4	-----	5	3	7	5
Samedi	18	15	19	17	21	19
Mercredi	8	5	9	7	11	9
Mercredi	22	19	23	21	25	23

La déchetterie du Vieux Battoir est accessible en permanence. On peut y déposer les déchets suivants : PET, piles, tubes néons et ampoules, filtres à huile, fer blanc, aluminium, sprays aérosols, textiles, capsules Nespresso, consommables informatiques. Tout autres déchets ne sont pas autorisés.

Dons du sang 2026

Baulmes: 7 octobre

Vallorbe : 28 septembre

Les horaires des différentes collectes sont disponibles sur le site internet <https://www.samaritainsorbe.com>



Voir communiqué de presse affiché au pilier public.

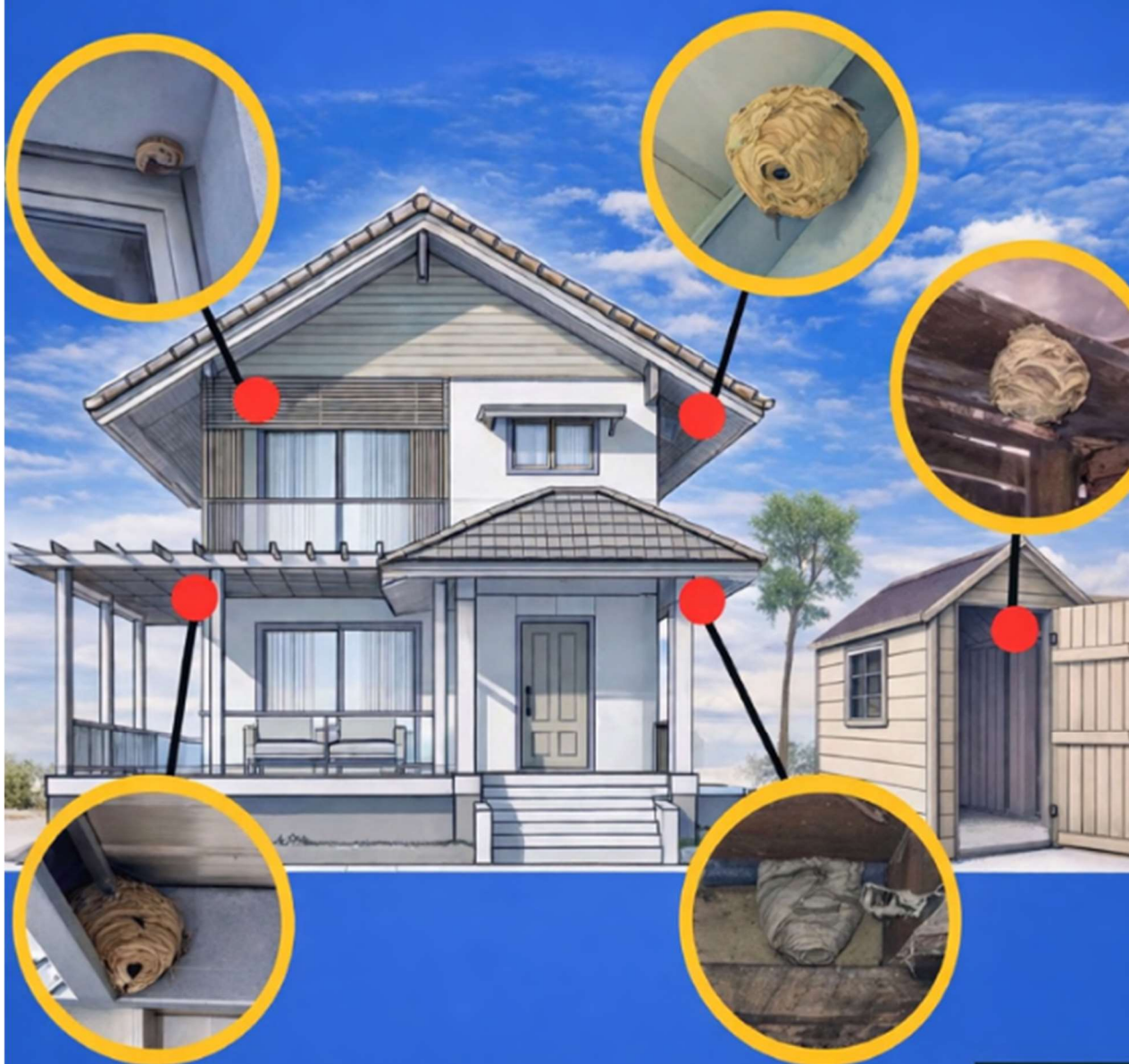


ATTENTION



Le frelon asiatique se réveille

Inspectez régulièrement vos bâtiments pour trouver les nids primaires des frelons asiatiques.



Signalez les nids sur
www.frelonasiatique.ch

